

RHÔNE

Axe 5 : Accompagnement à la promotion professionnelle

Préparation concours IDE (titre 1 et titre 2)

Contexte

Le concours infirmier reste l'un des concours les plus attractifs de l'administration hospitalière. Ceci est d'autant plus vrai dans une région où le parc institutionnel demeure si important. L'ANFH Rhône poursuit donc sa politique d'accompagnement à la préparation des épreuves du concours infirmier en continuant de distinguer les deux profils de candidats : ceux ayant la possibilité de présenter l'épreuve voie réservée (titre 2) et ceux passant le concours de droit commun (titre 1) Cette formation développe une approche de « sécurisation » : Sécurisation dans la choix d'orientation effectué par l'individu ; sécurisation dans l'apprentissage des attendus du concours d'entrée en IFSI.

Objectifs

- Mesurer objectivement son niveau
- Mesurer objectivement ses motivations et sa capacité à intégrer le changement
- Maîtriser la méthodologie de l'épreuve rédactionnelle
- Maîtriser les fondamentaux de l'arithmétique
- Etoffer sa culture sanitaire et sociale
- Apprendre à apprendre
- S'exercer dans le cadre d'épreuves blanches
- Echanger efficacement avec le jury (module spécifique au concours titre 1)
- Comprendre les tests psychotechniques (module spécifique au concours titre 1)
- Etoffer sa culture professionnelle (module spécifique aux candidats titre 2)

Renseignements complémentaires

16 jours sur un rythme idéal de 2 à 3 jours par mois

Public

CONCOURS IDE (titre 1) : titulaire • d'un baccalauréat (toutes séries) ou être en classe de terminale en vue d'obtenir un baccalauréat (attention, vous ne pourrez intégrer l'IFSI que sous réserve d'obtenir le bac) ; • d'une équivalence à l'admission spéciale à l'université (cf arrêté du 25 août 1969 modifié par le décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981). • du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique avec une expérience professionnelle de 3 ans équivalent temps plein., CONCOURS IDE (titre 2) : Être titulaire du diplôme d'Etat d'aide-soignant (AS) ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (AP) et justifier de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein.

Exercice
2018

Code de formation
F.GRATUITE

Nature
AFR

Organisé par
CONVERGENCES

Typologie
Préparation concours et examens